

Le mur qui soutenait le quai antique a pu être renversé par le poids des terres et la filtration des eaux du Rhône plus élevées que celles de la Saône, mais cela n'a dû se passer qu'à une époque où cette partie des îles du confluent, ravagée par les invasions des barbares, s'était transformée en un désert, ou des ruines encore debout, marquaient seules la place que les édifices publics avaient autrefois occupée (1), tandis que la statue a dû être précipitée dans le fleuve au IV<sup>e</sup> siècle, lorsque les monuments du paganisme furent renversés et détruits, avec une fureur et un fanatisme qui ne permit pas même d'en conserver le métal (2).

D'ailleurs, il est naturel de penser que la statue, ayant été brisée sur quelques points dans sa chute, des fragments, tels que la jambe que nous possédons, ont pu être entraînés sur la terre, à quelque distance, par les débordements de la rivière. Le poids de cette jambe de bronze (3) ne doit pas être considéré comme un obstacle, lorsqu'on peut se rappeler que, lors de l'inondation de 1840, d'énormes pierres de taille furent roulées et poussées au loin par la violence du courant.

Le rapport de la Commission et les notes de M. Delorme,

(1) Des personnes dignes de foi nous ont assuré que leurs grands pères allaient, dans leur jeunesse, chasser la bécasse sur les terrains de Bellecour. Artaud confirme le même fait, *Lyon souterrain*, p. 139 et 200. Les anciens actes de vente de la maison de Vauxonne, située à l'angle de la rue des Deux-Maisons et de la place, mentionnent le droit de chasse à la bécasse sur les terrains de Bellecour. Ce fut, en 1714, lors de l'édification des premières façades, que la place reçut le nom de Louis-le-Grand. Presque toutes les constructions depuis ce point jusqu'à Perrache sont modernes.

(2) La statue de Jupiter en bronze, qu'on voit au musée de Lyon, avait été précipitée tout entière dans le Rhône, d'où on l'a retirée le 28 mars dernier.

(3) Dix-neuf kilogrammes.